



- Zonage**
- A : zone agricole
  - Ae : zone agricole écologique
  - AU : zone à urbaniser
  - AUD : zone à urbaniser formée
  - AUE : zone à urbaniser pour équipement
  - AUE : zone à urbaniser à vocation économique
  - N : zone naturelle
  - Np : zone naturelle du Parc National des Pyrénées
  - Nn : zone naturelle de la Réserve Naturelle du Néouville
  - Nc : zone naturelle accueillant des carrières
  - Ne : zone naturelle accueillant des équipements publics
  - Ner : zone naturelle accueillant des énergies renouvelables
  - Ni : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
  - Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
  - Nst : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
  - Nt : zone naturelle accueillant des activités touristiques
  - Ntc : camping en zone naturelle
  - U : zone urbaine
  - Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques
- Prescriptions**
- Prescriptions ponctuelles**
- ▲ Abri pyénéen
  - ▲ Changement de destination
  - Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)
  - ★ Éléments de paysage
- Prescriptions linéaires**
- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Prescriptions surfaciques**
- Espaces Boisés Classés
  - Emplacement Réserve
  - Éléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (zones humides) au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- A titre informatif**
- Bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques
  - Périmètres soumis aux Monuments Historiques, Périmètres Délimités des Abords (PDA) et Site Patrimonial Remarquable (SPR)
  - Périmètre soumis à une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)
  - Risque connu au titre de l'article R15-34 du Code de l'urbanisme (cf. SUP et annexes complémentaires du PLU)
- NB : Sur ces plans ne figurent pas l'ensemble des Servitudes d'Utilité Publique : cf. annexes du PLU

CITADIA  
 Citad Conseil - 12 Rue Edouard Belin 63000 MONTMAYN / Tel : 05.63.92.11.41 / Fax : 05.63.93.25.07 / Mail : info@citadia.com  
 [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]



VIGNEC EST

# PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

## ZONAGE REGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire arrêtant le PLUI Aure et Louron en date du : 1er Juin 2021

Echelle : 1:3401

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron  
 Mission: PLUI de la Communauté de communes Aure Louron  
 Sources: DGFIP (D), 2021  
 Réalisation: Citadia Conseil, le 25/05/21